

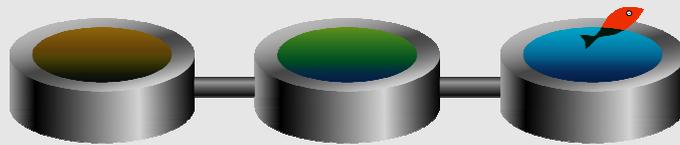
Rapport annuel

Commune de CHABANAIS

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

# Sommaire

■	<b>CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	3
■	VOLUMES FACTURÉS .....	4
■	CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE .....	4
■	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES .....	4
■	GLOSSAIRE .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE .....	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007 .....	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	11
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>12</b>
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	12
■	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE .....	13
■	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION .....	13
■	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION .....	13
■	CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES .....	13
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
■	ÉTAT DE LA DETTE .....	14
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS .....	14
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>15</b>
■	PRIX GLOBAL : CHABANAIS .....	16

## ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AGUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

### ■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société AGUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement collectif, des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages

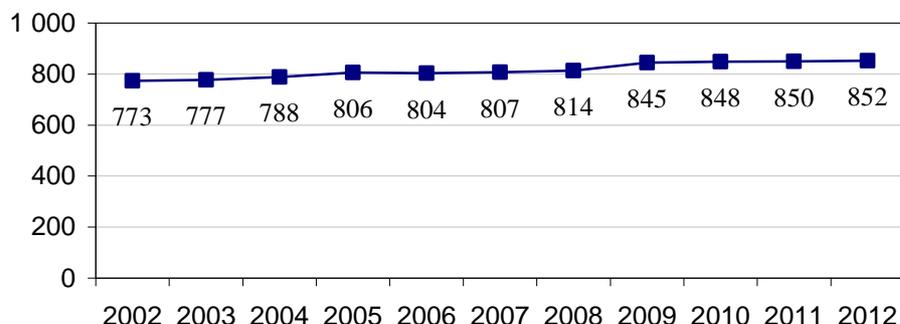
La commune prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des branchements, des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---

### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	850	852	+0,24 %

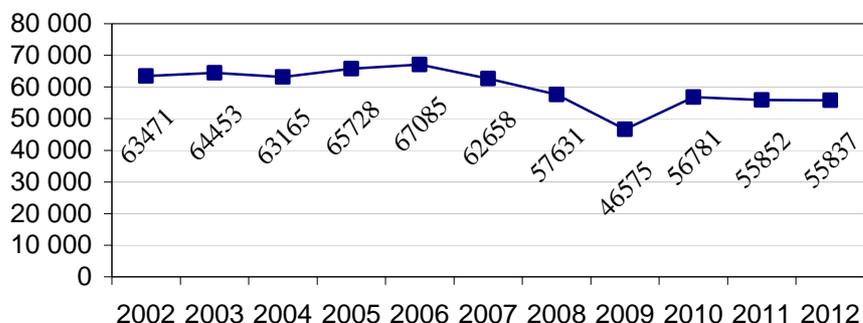
#### • Évolution du nombre total d'abonnements



## ■ VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m³]	2011	2012	Variation
Total des volumes facturés	55 852	55 837	-0,03 %

- *Évolution des volumes facturés aux abonnés*



## ■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau séparatif	15,07	15,87	+5,31 %

## ■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 2 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHABANAIS

Capacité nominale : 3 300 Équivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	198 kg/j	396 kg/j	297 kg/j	50 kg/j	13 kg/j	605 m³/j

### Prescriptions de rejet

Déclaration du 22/07/2010  
Milieu récepteur du rejet : La Vienne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	12	25	ou	92
DCO	12	90	ou	86
MES	12	30	ou	94
NKj	4	15		
NGL	4	10		
Pt	4	2		

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	52,84 kg/j	173,1 kg/j	125,8 kg/j	19,62 kg/j	19,62 kg/j	2,97 kg/j	285,46 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	97,5 %	98,9 %	98,5 %	92,9 %	90,1 %	75 %	Sans objet

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [TMS]

	2012
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	19,37

- Station d'épuration "GRENORD"

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable  
Commune d'implantation : CHABANAIS  
Lieu-dit : Grenord  
Capacité nominale : 220 Équivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	13,2 kg/j	33 kg/j	13,2 kg/j	3,3 kg/j	0,55 kg/j	33 m <sup>3</sup> /j

### Prescriptions de rejet

Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

Prescriptions locales  
 Milieu récepteur du rejet : Les Pincherries

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	125
MES	1	35

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1,75 kg/j	9,51 kg/j	3,18 kg/j	0,95 kg/j	0,95 kg/j	0,13 kg/j	7,94 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	97,3 %	93,2 %	99,5 %	51,5 %	28 %	51,7 %	Sans objet

■ **GLOSSAIRE**

Équivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.  
 DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.  
 DCO : Demande chimique en oxygène.  
 MES : Matières en suspension.  
 NKj : Azote Kjeldhal.  
 NGL : Azote global.  
 Pt : Phosphore total.  
 TMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
01/10/2009	Tarif assainissement (part communale) à compter du 1er janvier 2010

Les tarifs concernant la part de la société AGUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,99 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2000	0,1900

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,223	1,247	+1,96 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,5446	1,5446	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	7,0 %	7,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
Exploitant	146,76	149,64	+1,96 %
Collectivité	185,35	185,35	0,00 %
TVA	23,25	23,45	+0,86 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>355,36</b>	<b>358,44</b>	<b>+0,87 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,87 %

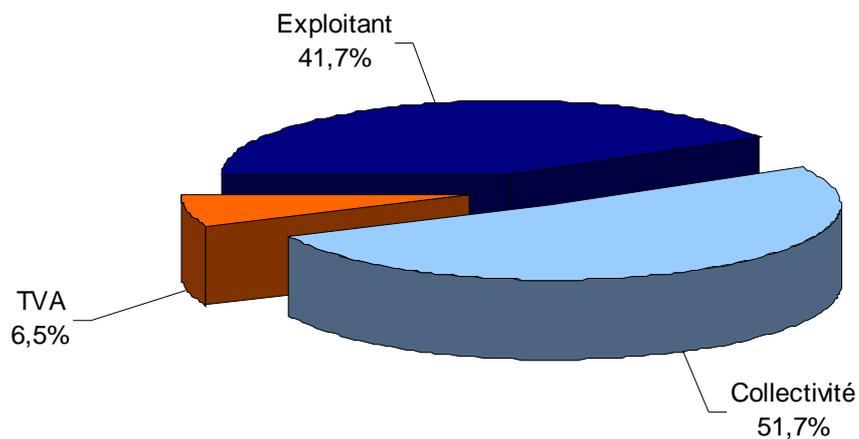
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,99 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0030 €/m<sup>3</sup>

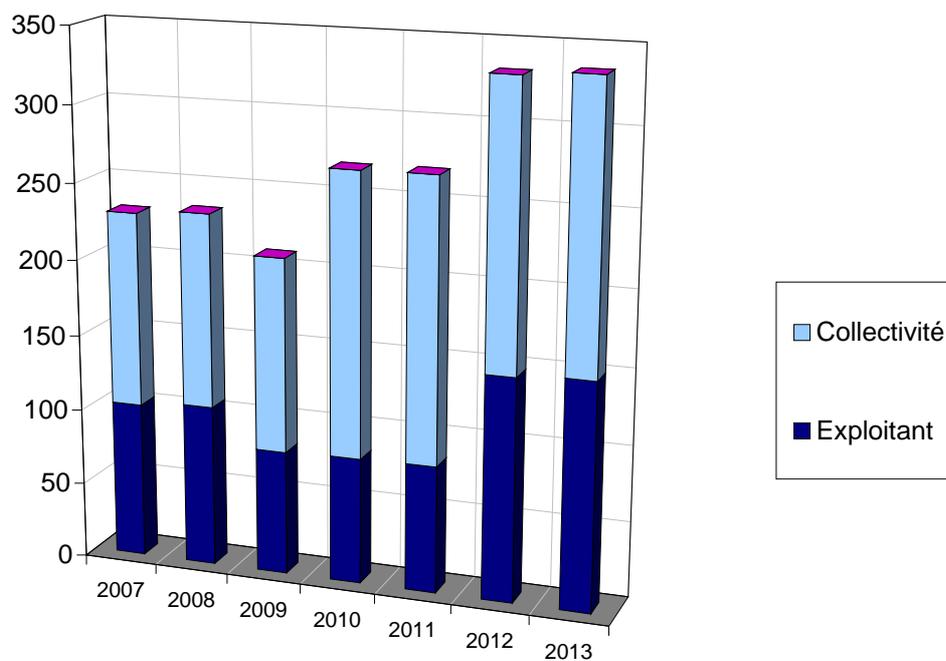
### Répartition au 1er janvier 2013



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Total hors TVA [€]
2007	102,79	127,26	230,05
2008	106,22	127,26	233,48
2009	81,72	127,26	208,98
2010	82,92	185,35	268,27
2011	83,64	185,35	268,99
2012	146,76	185,35	332,11
2013	149,64	185,35	334,99



## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,223	1,247	+1,96 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,5446	1,5446	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,20	0,19	-5,00 %
	TVA	7,0 %	7,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
Exploitant	146,76	149,64	+1,96 %
Collectivité	185,35	185,35	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	24,00	22,80	-5,00 %
TVA	24,93	25,05	+0,48 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>381,04</b>	<b>382,84</b>	<b>+0,47 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,87 %

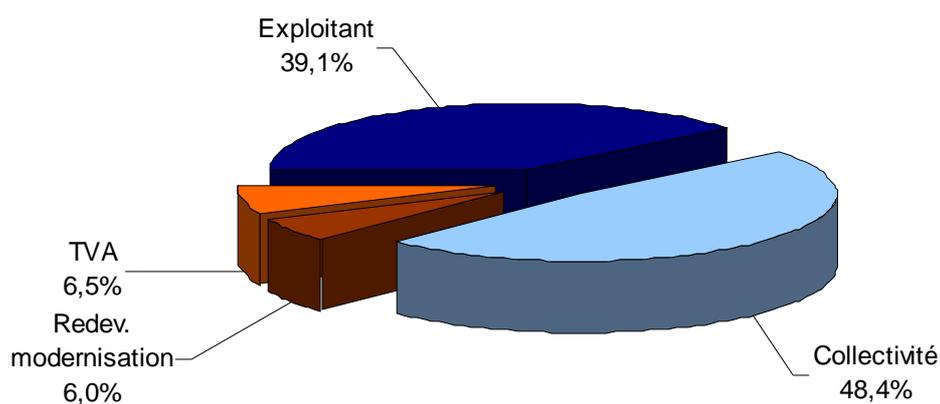
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,19 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0032 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2013



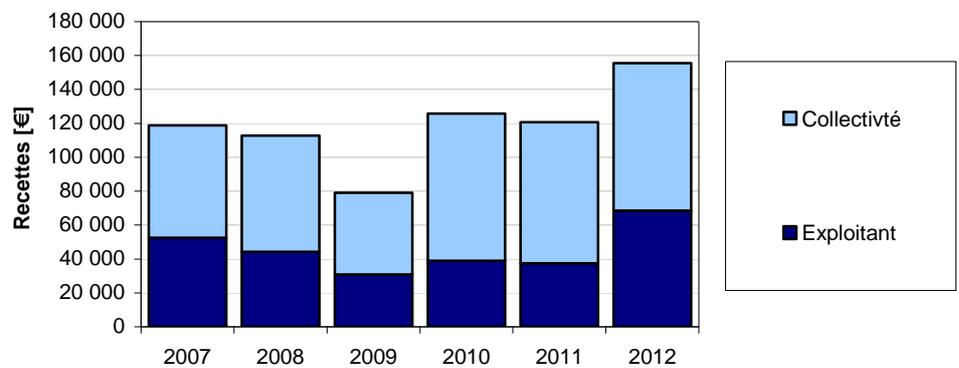
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	83 214,00 €	86 919,00 €	+4,45 %
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>83 214,00 €</b>	<b>86 919,00 €</b>	<b>+4,45 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	37 561,00 €	68 553,00 €	+82,51 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>37 561,00 €</b>	<b>68 553,00 €</b>	<b>+82,51 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux		1 881,07 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>37 561,00 €</b>	<b>70 434,07 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
→	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
→	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

## ■ CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "GRENORD"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

## ■ CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "GRENORD"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

## ■ CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2011	2012	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,0 %

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

À compléter le cas échéant

### ■ ETAT DE LA DETTE

À compléter le cas échéant

### ■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2008	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	34 106,39 €	36 959,84 €	À compléter

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

■ **PRIX GLOBAL : CHABANAIS**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF, affermage du 06/11/2003 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CHABANAIS, affermage du 01/01/2012 avec la société AGUR, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2012	1er jan 2013	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	108,08 €	110,30 €	+2,05 %
de l'assainissement collectif	146,76 €	149,64 €	+196 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	140,45 €	140,45 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	185,35 €	185,35 €	000 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	30,00 €	28,80 €	-4,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	24,00 €	22,80 €	-5,00 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	9,05 €	9,06 €	+0,11 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	15,82 €	15,87 €	+0,36%
pour l'assainissement collectif	24,93 €	25,05 €	+047 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>303,40 €</b>	<b>304,48 €</b>	+0,36 %
pour l'assainissement collectif	<b>381,04 €</b>	<b>382,84 €</b>	+0,47 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>684,43 €</b>	<b>687,32 €</b>	+0,42 %